



MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

**N° 2 0 2 3 1 5 3**

Tendant à réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules, dans l'agglomération, pendant le déroulement de la Foire Artisanale et Commerciale, les 02 et 03 Septembre 2023.

Le Maire de la Commune de LE FOUSSERET,

Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment ses articles L 2211.1 à 2213.6,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu le livre 1<sup>er</sup> de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le code de la voirie routière,

CONSIDERANT l'épidémie de la Covid-19,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, des exposants et des visiteurs, il y a lieu d'interdire la circulation et interdire la circulation sur certaines voies,

## ARRÊTE :

**Article 1 :** L'accès, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits du Samedi 02 septembre 2023 à 5 heures au Dimanche 03 septembre 2023 à 20 heures :

- RUE DE LA PORTE D'EN HAUT,
- GRAND RUE, de la Place des Jardiniers jusqu'à la Rue du Couvent,
- RUE DE LA TOUR,
- RUE MAUBEC, de la Place du Paty jusqu'à la Rue des Jardins,
- PLACE DES JARDINIERS,
- PLACE DU PATY.

Seuls les exposants pourront circuler pour la mise en place de leurs stands le matin et en fin de journée sur présentation d'un laissez-passer et aux conditions citées dans le règlement de la Foire.

**Article 2 :** Pour permettre le montage et démontage des chapiteaux de la Communauté de communes Cœur de Garonne, la circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits :

- du JEUDI 31 AOÛT 2023, 07 heures, au LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023, 12 heures, PLACE DU PATY,
- du VENDREDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023, 07 heures, au LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023, 12 heures PLACE DES JARDINIERS.

L'accès normal au-devant de la Clinique Vétérinaire sera maintenu le Vendredi 1<sup>er</sup> Septembre 2023 et le Lundi 04 Septembre 2023.

Du Samedi 02 septembre 2023 à 5h00 au Dimanche 03 septembre 2023 à 20h00, le **parking triangulaire à l'entrée de la PLACE DU PATY**, côté Route Départementale 6, à droite des vétérinaires, **sera réservé à la Clinique Vétérinaire.**

**Article 3 :** La **circulation ne sera autorisée que dans un sens**, du Samedi 02 septembre 2023 à 5h00 au Dimanche 03 septembre 2023 à 20h00 :

➤ **RUE DU 18 MARS 1962**, de la Rue de la Porte d'en Haut vers le Chemin de l'Aire,

➤ **RUE DU COUVENT**, de la Grand Rue vers le Chemin de l'Aire.

**Article 4 :** Durant cette période les usagers désirant transiter par l'agglomération seront déviés par le Route Départementale 6C.

**Article 5 :** Des parkings réservés aux visiteurs seront aménagés aux entrées du village.

**Article 6 :** Un parking P.M.R. sera aménagé Côte de La Pobla de Segur, à côté du boudrome.

**Article 7 :** L'accès des secours sera maintenu pendant toute la durée de la manifestation. Dans le cas d'un appel au centre de secours les pompiers pourront emprunter les voies réservées aux secours.

**Article 8 :** La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera à la charge de la commune.

**Article 9 :** Le Commandant de Gendarmerie de la COB de Cazères,  
Le Président de l'Association Vivre au Fousseret,  
Le Maire,  
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Fousseret, le 28 Août 2023

Le Maire,

**Pierre LAGARRIGUE**

